

AVIS AU PUBLIC

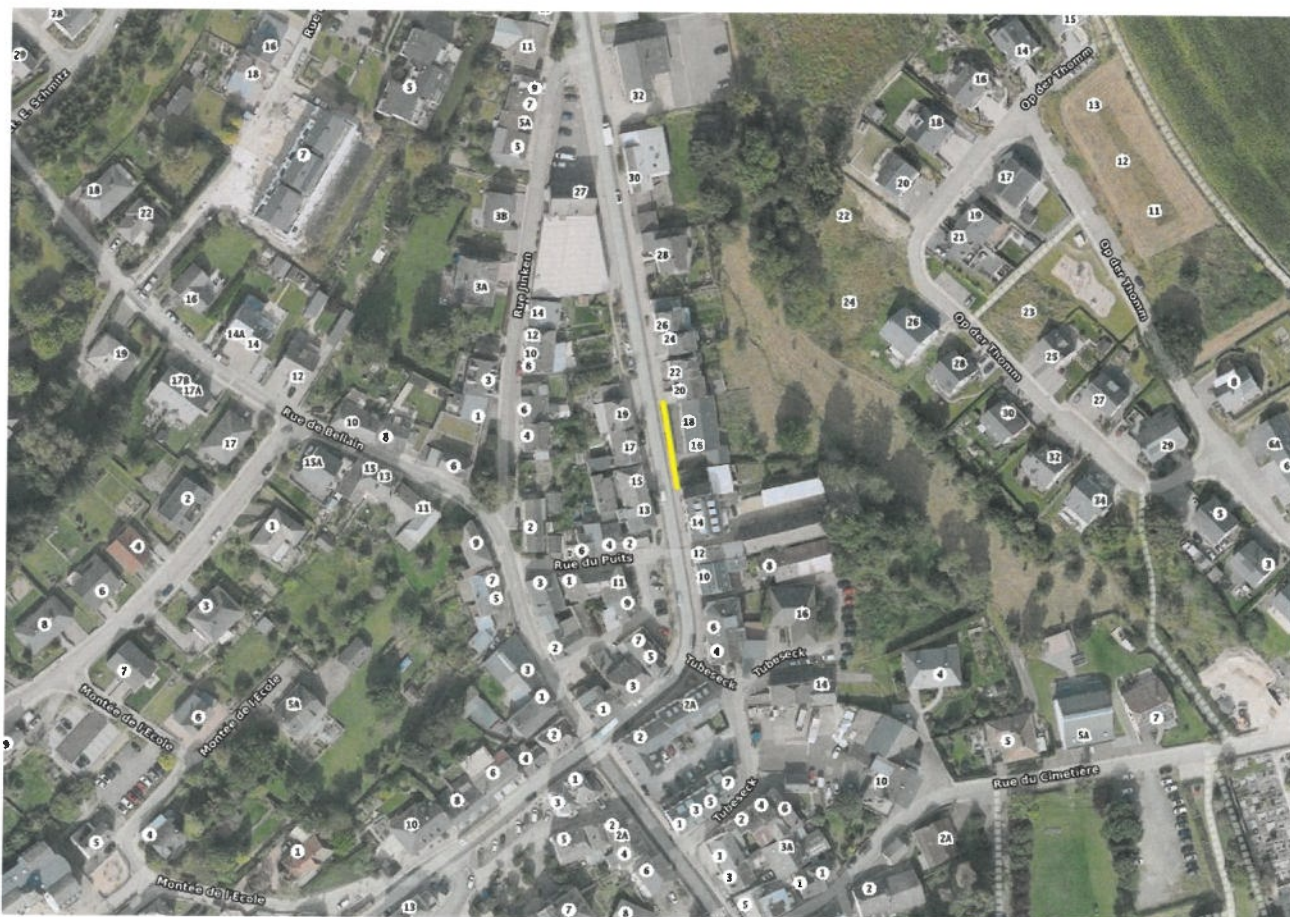
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 24 mai 2022, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux de démolition à hauteur de « 16-18, rue de Wilwerdange » à Troisvierges, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation à Troisvierges à la N12 « rue de Wilwerdange »; et ceci à partir de mardi, 24 mai 2022 jusqu'à vendredi 27 juillet 2022 inclus ;

- **Trottoir fermé à la N12 « rue de Wilwerdange » à Troisvierges comme indiqué en rouleur jaune sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le 25/07/2022